

# Rgie

25 ans



24h

## Contrôle des installations électriques

Wallonie - Bruxelles - Flandre



Le certificat électrique est exigé lors de chaque transaction immobilière pour un bâtiment résidentiel, et ce afin d'assurer que la vente se déroule suivant la législation en vigueur.

### Quel est le but d'un contrôle électrique ?

Répondre à l'obligation légale de contrôler que les installations électriques sont bien conformes au Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE) et, surtout, de garantir la sécurité et la santé : de vos proches, de votre personnel, de vos biens, de votre exploitation,...

Le rapport de contrôle électrique est valable 25 ans ou jusqu'à nouvelle modification de l'installation.

### Quand faut-il faire contrôler une installation électrique ?

Un contrôle de conformité de toutes installations électriques doit se faire :

- avant la mise en service de l'installation et avec le raccordement par le distributeur d'énergie électrique au réseau de distribution (Art 270)
- périodiquement tous les 25 ans (Art 271)
- avant la mise en service de toutes les modifications importantes ou augmentations notables (Art 270)
- avant tout renforcement de la puissance de raccordement au réseau public de distribution d'électricité (Art 276)
- avant la vente d'un bien immobilier (Art 276bis)
- avant la mise en service d'une installation photovoltaïque à basse tension (Art 270)

### Déroulement d'un contrôle d'une installation électrique domestique.

Lors d'un contrôle d'une installation : nous vérifions si les schémas correspondent à la réalité et divers mesurages sont effectués (ex : la mise à la prise terre, l'isolation, ...).

Après contrôle le demandeur reçoit un procès-verbal.

	<b>PRO CONTROL</b>	Site Social & d'exploitation : Rue du Fond des Fourches 41 B-4044 - VOTTEAU Tél: 04327.43.77 Fax: 04327.47.24 E-Mail: rylvia.orion@pro-control.be
	Organisme de Contrôle Agréé par l'Etat Installations Electriques	
Dossier n°: E/	Date de visite : le	Date du rapport : le

### RAPPORT D'EXAMEN DE CONFORMITE / DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE ET TRES BASSE TENSION

LIEU DE VISITE :	RESPONSABLE DES TRAVAUX:	PROPRIETAIRE/GESTIONNAIRE:
Nom, Prénoms	Nom, Prénoms	Nom, Prénoms
Rue	N°carte identité:	Rue
B -	N° TVA: BE	B-

**1. CONCLUSIONS:**  
 L'installation est conforme au RGIE. La prochaine visite est à prévoir avant le ..... délai prescrit par la réglementation en vigueur.  
 L'installation n'est pas conforme au RGIE. La prochaine visite est à prévoir avant le .....  Par le même organisme de contrôle (Art.274.2)  
 Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment du contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de survenance en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas ou, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an des infractions subsistent l'organisme a pris le droit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à l'administration de l'Energie pour être à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

**2. TYPE DE CONTROLE:** Base de l'examen: RGIE et de la procédure interne: PRO-DIS-E-02-01-02-02  
 Art 270  Mise en usage  Modifications  Extension  Art 26  Art 271 bis  Ouvre d'habitation  Autre  
 Art 271  Périodique  Contrôle  Art 27  Art 278  Ouvre de travail domestique  
 Art 276 Obis  Renforcement  Transfert de propriété  Art 27  Partielles communes

**3. DONNEES GENERALES DE L'INSTALLATION**  
 Données distributeur: Nom du GRD .....  
 EAN  EAN Non communicatif  Compteur kWh non placé  
 Protection brachement ..... A  Max. A placer: Colonne d'alimentation: Type ..... Section: ..... X ..... mm²  
 Données installation:  
 Tension nominale: ..... V - Courant nominal max: ..... A - Type de prise de terre:  boucle de terre -  puigues  
 Câble d'alimentation tableau principal: Type ..... Section: ..... X ..... mm²  
 Description installation:  voir annexes de ..... à ..... - Si pertinent, voir plans suivant rapport: .....  
 Drog de Sect. Gen. A ..... m² - Nombre de tableaux(s) ..... - Nombre de circuits(s) terminaux(s) .....

CIRCUITS	PROTECTIONS	mm²	CIRCUITS	PROTECTIONS	mm²	CIRCUITS	PROTECTIONS	mm²

**4. MESURES - TESTS - CONTROLES VISUELS - SCHELL:**  
 Contact dir -  Contact lat -  Mesures -  Appareils -  Matériel -  Section -  Schémas -  Contrôle boucle de défaut  
 Résistance de dispersion de la prise de terre: Z /  Isolement général: M2 /  court-circuit de terre -  Test dispositif diff.  
 Le dispositif différentiel général:  état plombé -  a été plombé -  n'a pas été plombé -  n'est pas plombable -  absence de différentiel

**5. INFRACTIONS - REMARQUES:**

Infractions: <input type="checkbox"/> Néant	Remarques: <input type="checkbox"/> Néant